

Compte rendu de la 405e réunion du Conseil de l'UEO: question sur la livraison d'armes au Moyen-Orient (Luxembourg, 16 décembre 1970)

Légende: Le 3 novembre 1970, à l'occasion de la 405e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) au Luxembourg, la Commission des Affaires générales passe en revue les questions des parlementaires de l'Assemblée de l'UEO dont celle du Britannique Lord Gladwyn. Ce dernier demande au Conseil s'il est d'accord que les fournitures d'armes par des pays membres de l'UEO au Moyen-Orient, doivent être organisées suivant un plan accepté par l'ensemble du Conseil. L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Allemagne à Londres, Karl-Günther von Hase déclare que la République fédérale d'Allemagne (RFA) s'est abstenue de toute livraison d'armes dans cette région, tandis que son homologue français, l'ambassadeur Geoffroy Chodron de Courcel, précise que la France a prononcé l'embargo des fournitures d'armes à tous les pays du champ de bataille, depuis la guerre des Six jours.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Compte rendu de la 405e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale tenue le 3 novembre 1970 au Centre européen, Kirchberg, Luxembourg. CR (70) 20 . Exemplaire N°53. 16.12.1970. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1970, 01/11/1970-18/03/1971. File 202.32.11. Volume 2/2 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_405e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_question_sur_la_livraison_d_armes_au_moyen_orient_luxembourg_16_decembre_1970-fr-e71a88d3-c4ad-49bb-8dc5-dd78a17ac1a9.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Original français/anglais

CR (70) 20

Exemplaire No 53

16 décembre 1970⁺

COMPTE RENDU DE LA 405^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE
TENUE LE 3 NOVEMBRE 1970
AU CENTRE EUROPEEN, KIRCHBERG, LUXEMBOURG

Etaient présents :

<u>PRESIDENT</u>	S.E. M. G. THORN	Président en exercice du Conseil, ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg
<u>ALLEMAGNE</u>	S.E. M. K.-G. von HASE	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Londres
	M. O.M. von der GABLENTZ	Conseiller, Londres
<u>BELGIQUE</u>	S.E. le baron J. van den BOSCH	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Londres
	M. J. BOUSSE	Conseiller, Londres
<u>FRANCE</u>	S.E. M. G. de COURCEL	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Londres
	M. J.-P. ANGREMY	Premier secrétaire, Londres
<u>ITALIE</u>	M. P. RICCIULLI	Ministre plénipotentiaire, Londres
	M. V. FARINELLI	Conseiller, Londres

.../...

⁺ Le projet de ce compte rendu a été diffusé le 10 novembre 1970

U.E.O. CONFIDENTIEL

U.E.O. CONFIDENTIEL

CR (70) 20

<u>LUXEMBOURG</u>	S.E. M. A. CLASEN	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Londres
	M. P. HELMINGER	Premier secrétaire, Londres
<u>PAYS-BAS</u>	S.E. M. J.H. van ROLJEN	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Londres
	M. P.A. van BUUREN	Conseiller, Londres
<u>ROYAUME-- UNI</u>	Sir Thomas BRIMELOW	Deputy Under-Secretary of State, Foreign and Commonwealth Office
	Mr. J.M. CROSBY	Western Organisations Department, Foreign and Commonwealth Office
<u>SECRETARIAT GENERAL</u>	M. M. IWEINS d'EECKHOUTTE	Secrétaire général
	M. F.-K. von PLEHWE	Secrétaire général délégué
	Mr. P.B. FRASER	Secrétaire général adjoint
	M. J. WESTHOF	Conseiller juridique
	M. J. MARTIN	Affaires générales
<u>AGENCE POUR LE CONTROLE DES ARMEMENTS</u>	Général U. FIORI	Directeur
<u>COMITE PERMANENT DES ARMEMENTS</u>	M. M. ROUX	Secrétaire général adjoint, Chef du Secrétariat international
<u>SECRETARIAT INTERNATIONAL DE L'OTAN</u>	M. F. von DUNGERN	Directeur de la Division des plans et de la politique de défense
	M. R. MEJWIS	Administrateur à la Division politique
<u>SHAPE</u>	Contre-amiral A. CASWELL	Chef d'état-major adjoint, Division de la logistique

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL

M. de COURCEL propose de grouper ces deux questions et d'y donner une seule réponse, formulée en termes généraux. La réponse écrite du Conseil reconnaît qu'il existe une certaine implantation soviétique et qu'il est d'autant plus nécessaire d'arriver à un règlement politique. Il serait en revanche très difficile de donner une évaluation plus précise et de se livrer à des estimations qui varieraient sans doute de délégation à délégation.

6. Question III, 2

- " Le Conseil serait-il d'accord pour introduire des représentants des Palestiniens dans une éventuelle négociation ?" (M. Judd)

Il est convenu de répondre qu'une pareille question ne relève pas du Conseil.

7. Question III, 3

- "Comment le Conseil apprécie-t-il la différence entre le texte anglais et le texte français de la Résolution du 22 novembre ?" (M. Blumenfeld)

Il est convenu de répondre que les deux versions donnent lieu en effet à des interprétations différentes, le texte de la Résolution ayant, à la vérité, été adopté dans une certaine ambiguïté. La différence n'apparaît pas toutefois comme fondamentale.

8. Question III, 4

- "Le Conseil ne cherche-t-il pas une politique commune sur les fournitures d'armes ? Pourquoi ?" (Lord Gladwyn)

Sir Thomas BRIMELOW fait observer que Lord Gladwyn a, en séance, formulé différemment sa question et demandé si le Conseil est d'accord que les fournitures d'armes par des pays membres de l'U.E.O. devraient être organisées suivant un plan accepté par l'ensemble du Conseil. Sir Thomas ne voit malheureusement guère de possibilités dans cette direction.

M. von HASE déclare que son pays s'est abstenu de toute livraison d'armes dans cette région depuis plusieurs années. Il serait en faveur d'une réponse assez évasive.

.../...

M. de COURCEL précise que, de son côté, le gouvernement français a prononcé l'embargo des fournitures d'armes à tous les pays du champ de bataille, depuis la guerre des six jours.

Le PRESIDENT propose dès lors de répondre qu'il serait difficile de mettre au point un plan tel que celui évoqué par Lord Gladwyn, étant donné les positions différentes adoptées par les pays membres. Un tel plan n'aurait d'ailleurs d'utilité que s'il était accepté non pas seulement par les sept pays mais par l'ensemble des pays qui livrent des armes.

9. Question III, 5

- "Le Conseil croit-il que l'UNRWA doit continuer à fournir aux réfugiés des secours qui permettent de maintenir l'agitation parmi les Palestiniens ?" (M. Blumenfeld)

Le PRESIDENT note que M. Blumenfeld, en formulant sa question en séance, en a laissé tomber la deuxième partie relative à l'agitation en mentionnant à la place le peu de résultats des secours.

Le baron van den BOSCH estime que, de toute façon, le lien entre secours et agitation est sujet à discussion.

Après un bref échange de vues, il est convenu de mettre en relief l'aspect humanitaire du problème, qui est indéniable.

- "Pourquoi ne traite-t-on pas de la même façon les pays arabes ayant reçu des réfugiés et les pays européens qui se sont trouvés dans le même cas ?" (M. Sieglerschmidt)

M. von HASE fait observer que les circonstances sont très différentes, ainsi d'ailleurs que les attitudes des réfugiés eux-mêmes.

M. de COURCEL souligne qu'il existe en la matière des décisions des Nations unies.

.../...